

# Projet de loi n° 21

Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités

Mémoire présenté par le CCCPEM  
Février 2022

Point de vue citoyen



# Table des matières

IN MEMORIAM .....	1
INTRODUCTION .....	2
1. Présentation du CCCPEM .....	2
2. Pourquoi le CCCPEM s'intéresse à ce projet de loi (PL- 21).....	3
3. Madame Odette Larin .....	4
4. La vraie nature des compagnies gazières .....	7
4.1 Le « Bully » s'en prend à Ristigouche .....	7
5. Ce sont nos affaires... et notre avenir !.....	8
5.1 Ce sont nos affaires. ....	8
6. Terrorisme judiciaire .....	10
7. Lettre à M. Harper .....	12
8. « Dynamitages sauvages » par les conquistadors.....	15
8.1 Les claims détenus par les conquistadors gaziers sont-ils légitimes? .....	17
9. Justice pour les bandits à cravate.....	19
10. La suite des choses.....	21
10.1 À la recherche des puits perdus .....	21
10.2 Du gaz de schiste dans votre sirop d'érable? .....	23
11. Résumé de la situation politique.....	25
12. Pourquoi nous ne devons rien aux gazières.....	28
CONCLUSION.....	31

## IN MEMORIAM

Monsieur et madame Larin ont vécu l'enfer de résider à 100 mètres d'un puits de gaz de schiste fracturé. Ils ont été les premiers à se battre.... Dès 2007, à un moment où nous ignorions tout de ce dossier.

Madame Odette Larin est décédée d'un cancer le 18 mars 2016. Son mari, Rolland Larin est décédé le 11 février, 2022 à quelques jours de la commission parlementaire qui examine le projet de loi 21. Onze jours après son décès, les audiences de la commission parlementaire débiteront pour le PL 21, une loi qui mettrait fin à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Il y a là une ironie cruelle; ils n'ont pas pu voir cette victoire sur les Gastem, Forest Oil et autres gazières de ce monde! Le présent document est dédié à leur mémoire.

Pour avoir une idée de l'ampleur des personnages, nous vous suggérons de suivre ce lien.

[https://www.youtube.com/watch?v=6\\_XcqDXMpio](https://www.youtube.com/watch?v=6_XcqDXMpio)

# INTRODUCTION

Le CCCPEM désire participer à la discussion concernant le projet de loi 21. Comme dans toutes les organisations communautaires, l'essoufflement dû à la présente pandémie fait son œuvre. C'est la raison pour laquelle ce présent mémoire est constitué majoritairement d'articles de journaux rédigés par un de nos membre, M. Gérard Montpetit. Celui-ci participe activement à la lutte aux hydrocarbures depuis plus de 12 ans en écrivant pour le comité réplique du RVHQ au nom du CCCPEM.

Au travers de ses écrits, vous verrez toutes les raisons de notre volonté de participer aux audiences de la commission parlementaire via ce mémoire.

## 1. Présentation du CCCPEM

Le comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (C.C.C.P.E.M.) est un organisme à but non lucratif constitué depuis février 1992. La mission que le comité s'est donnée, en accord avec sa charte, est de voir à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Les objectifs que nous poursuivons sont entre autres:

- d'agir comme représentant des citoyens de la MRC des Maskoutains sur toute question relative à l'environnement;
- de consulter les citoyens et de faire des recommandations aux différentes autorités et organismes concernés;
- de diffuser de l'information relative à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de l'environnement;
- de collaborer avec tout organisme ou groupe qui poursuit les mêmes objectifs que notre organisme.

Le CCCPEM a participé aux audiences de plusieurs BAPE. Il a également été très actif dans la lutte aux hydrocarbures.

Ce mémoire est l'œuvre du comité hydrocarbures du CCCPEM

Gérard Montpetit

Guy Rochefort

Jacques Tétreault

Recherches et rédaction;

Gérard Montpetit

Révision;

Jacques Tétreault

Mise en page;

Marie-Ève Tétreault

## 2. Pourquoi le CCCPEM s'intéresse à ce projet de loi (PL- 21)

Notre région a été ciblée par les gazières (St Marc et St Louis) au tout début de l'aventure des gaz de schiste au Québec.

C'est pour cette raison que dès juillet 2010, le CCCPEM demandait formellement la tenue d'un BAPE sur la filière du gaz de schiste.

Sur le territoire de notre MRC (Des Maskoutains) quatre puits de gaz de schiste ont été forés, puis fracturés, sans préavis et de façon cavalière.

- Au centre du village de Saint-Louis
- En face du 1352 rang Salvail à La Présentation
- 261 rang Basse-Double à Saint-Barnabé-Sud
- 8740 rang Pointe-du-jour, Saint Hyacinthe (secteur Saint-Thomas)

Le CCCPEM a donc été partie prenante de la lutte contre le développement de cette industrie dès le début. Nous nous intéressons au projet de loi 21 car il est l'aboutissement de notre travail bénévole pour la conservation de la qualité de notre eau, de notre territoire et de l'avenir de nos descendants. Nous sommes très heureux que le gouvernement en place fasse l'exercice d'établir une loi qui interdira toute exploitation de gaz et de pétrole sur notre territoire.

Dans les faits, nous sommes fiers du fait que le comité hydrocarbures du CCCPEM a été le fer de lance de la lutte contre le développement de cette industrie dès juillet 2010. En plus de nombreux textes qui répliquaient du tac au tac à l'argumentaire des gazières, nous avons participé à deux BAPE, 2 EES (Évaluation environnementale stratégique), une commission des enjeux énergétiques du ministère des Ressources naturelles. Notre collègue Jacques Tétreault a donné 166 conférences sur le sujet; ces conférences ont souvent été la bougie d'allumage qui a précédé la formation de comités citoyens locaux. Nous avons participé au regroupement de ces comités qui a d'abord été appelé le RIGSVSL puis le RVHQ. Il a été porte-parole du RVHQ pendant 3 années. Toutes ces implications ont fait en sorte que le CCCPEM a été obligé à dépasser le syndrome du « pas dans ma cour ». Cette prise de conscience a amené notre mouvement à examiner la problématique des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire du Québec. Avec des partenaires comme Greenpeace, Équiterre, la fondation David Suzuki, entre autre, ce processus d'éducation populaire nous a amené à une prise de conscience au sujet des changements climatiques.

Vous verrez au cours des prochaines sections via des articles choisis comment le tout s'est déroulé pour nous et les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas que des compensations financières de quelque sorte soient versées à ces compagnies.

### 3. Madame Odette Larin

Ce premier texte, ci-dessous, a été écrit par Gérard Montpetit le 20 janvier 2014.

Voici la préhistoire des Gaz de Schiste en terre maskoutaine et l'embryon des premières luttes. Les gazières ont foré à Saint-Louis, puis ont regardé du côté de Saint-Marc-sur-Richelieu. En mai et juin 2010, 3 articles ont été publiés dans Le Courrier de Saint-Hyacinthe au sujet du combat du comité « Regroupement citoyen mobilisation gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu ». Ces 3 articles nous ont avertis que des envahisseurs frappaient à nos portes.

C'était à l'époque lointaine où nous ne connaissions pas encore les mots «gaz de schiste», «fracturation hydraulique» et «loi des mines». C'était en 2008. Pourtant à Saint-Louis, dans notre MRC, une personne devait se battre contre un mal inconnu au Québec; des oiseaux de proie [2] étaient en train de violer la terre sous ses pieds. Voici le témoignage fait par (feue) Mme Odette Larin à Montréal le 18 juin 2011 devant les personnes qui ont participé à la marche de Rimouski à Montréal pour exiger un « moratoire d'une génération »; relisons ses paroles pour comprendre le sens de notre lutte contre les gaz de schiste.

---

*Bonjour à vous tous,*

*J'habite la municipalité de Saint-Louis, la seule municipalité du Québec qui, jusqu'à ce jour a accepté un puits de gaz de schiste au centre de son village. Même si l'exemple peu reluisant de Saint-Louis ne doit pas être imité, il y a fort à parier que ce ne sera pas une exception. Vous avez peut-être entendu parler de la ville de Fort Worth au Texas, avec ses 1,8 millions d'habitants, ville qu'on pourrait comparer à Montréal. En dix ans à peine, les gazières ont foré plus de 2 000 puits de gaz un peu partout dans cette ville. Ici, au Québec, on parle de 20 000 puits dans 20-30 ans, dans la seule vallée du St-Laurent. Combien y en aura-t-il à Montréal? Combien à Saint-Louis? Combien dans votre municipalité? À quelle distance de votre maison? Ne croyez surtout pas que les gazières auront plus de scrupules ici, dans nos villes et villages, qu'elles en ont eues aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Je suis ici avec mon mari, mon fils et 4 de mes petits-enfants, trois générations de citoyens inquiets pour l'avenir. Nous ne demandons pas d'être rassurés par les politiciens, nous exigeons simplement qu'on laisse le gaz de schiste là où il est, à 2 300 mètres sous terre.*

*Je connais bien toutes les nuisances causées par le forage d'un puits de gaz de schiste, car nous en avons un à 100 mètres de notre résidence. Depuis 2007, la gazière Gastem et sa partenaire Forest Oil ont foré à 3 reprises derrière chez-nous. Elles ont tous les droits, nous n'avons rien à dire. À l'automne 2008, nous avons vécu une fracturation hydraulique et les travaux qui y sont reliés pendant 93 jours, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Nous avons subi la poussière, l'éclairage intense nuit après nuit, le bruit des tuyaux qui se frappent les uns sur les autres, le bruit des génératrices jour et nuit, le bruit assourdissant d'une quinzaine de pompes alimentées par d'immenses moteurs diesel, les sifflements et la lumière générés par la torchère, le smog qui brûle la gorge et les yeux, qui donne des palpitations et qui gruge l'énergie, la circulation de véhicules lourds sur notre rue résidentielle, deux explosions en pleine nuit qui ont fait trembler les fenêtres et les murs de notre maison, nous avons vécu l'insomnie, le désespoir et la révolte. Comment l'homme réagit-il face à la menace? Deux choix s'offrent à lui : ou il s'écrase et s'enfuit, ou il se lève, affronte et attaque.*

*Dans notre cas, cette révolte nous a conduits à l'affrontement, à porter notre cause devant les tribunaux; et à sortir de chez-nous avec nos pancartes pour crier de plus en plus haut et fort notre indignation. Pour nous, c'est une question de dignité. Comment notre combat se terminera-t-il? Nous verrons bien, mais nous serons debout et libre de nous exprimer, sans bâillon. Mais collectivement, quelle solution adopterons-nous? La fuite ou l'affrontement? Il est urgent que nous trouvions une réponse et agissions en conséquence car la menace est extrêmement forte et bien organisée.*

*Chez-nous, à Saint-Louis, Gastem et Forest Oil ont fait preuve d'un manque total de respect envers les citoyens en forant aussi près des habitations. Mais qu'est-ce qui compte pour les gazières : le bon voisinage ou le profit? Sans hésitation, je pointe le profit. La vie chambardée des voisins qui se transforme en véritable cauchemar ne les émeut absolument pas et, si vous les laissez s'installer, elles poursuivront leurs travaux pendant plusieurs années, voire même des dizaines d'années, aussi longtemps en fait qu'il y aura du gaz à siphonner du sous-sol. Elles sont avares d'information sur la durée des travaux et sur le nombre de puits qu'elles creuseront sur chaque site. Elles ont beau dire que les propriétés situées à proximité d'un site ne perdent pas de valeur et que les activités liées au forage ressemblent, comme le disait Raymond Savoie, «à un murmure du vent dans les feuilles d'un arbre», mais ne les croyez surtout pas car le murmure ressemble plus à l'enfer qu'au paradis et il conduit lentement mais sûrement vers l'abrutissement et la destruction totale de toute qualité de vie. Mon mari et moi le savons très bien. Parlez-en aussi à ceux qui vivent à proximité d'un puits; ils vous diront que la nuisance est nettement supérieure aux quelques dollars empochés, qu'elle est démesurée, inacceptable et qu'elle ruine la vie. Pour les gazières, le profit, c'est tout ce qui compte; pas pour améliorer la vie des québécois, mais pour enrichir davantage leurs actionnaires.*

*Comme beaucoup de citoyens, nous avons participé au BAPE et y avons présenté un mémoire, le DM39 que vous pouvez consulter sur leur site. Avec un peu de recul et à voir évoluer le dossier, je ne suis pas sûre que cet exercice en valait la peine. Cela aura simplement servi à rassurer une grande partie de la population et à faire taire la grogne. Dans le dossier des gaz de schiste, nous, citoyens du Québec, devons nous lever, nous mobiliser et nous battre, pour nous bien sûr, mais surtout pour nos enfants et nos petits-enfants, pour qu'ils puissent avoir un avenir. C'est de cette seule façon que nous réussirons à faire reculer le gouvernement et que nous pourrons léguer à tous les enfants du Québec, un patrimoine que nous aurons su protéger des pilleurs et des profiteurs sans scrupule, un pays où il fera bon vivre, une terre où tous nos petits-enfants et leurs descendants pourront évoluer et prospérer. C'est aussi l'avenir que je nous souhaite, à tous.*

**Odette Larin**

---

Cela s'est passé à Saint-Louis à l'automne de 2008. C'est en plein milieu du village, près du terrain de jeu. La tête de puits de Gastem et son partenaire, Forest Oil est situé à 125m de la porte de Mme Larin et à 115m de son puits.

Évidemment, la distance entre le talus entourant le terrain de la gazière et la porte de Mme Larin est inférieure à 125m!!! À l'émission «The Nature of Things», le caméraman a capté une image saisissante de la réalité de Saint-Louis; à l'avant-plan, on voit les balançoires et le terrain de jeu, puis un autobus scolaire, plus loin, la tête de puits, et de l'autre côté du talus, en arrière-plan, le toit de la demeure de Mme Larin et de ses voisins. (CBC, The Nature of Things, émission du 7 fév. 2013)

Les gazières voulaient forer 20 000 puits dans la vallée du Saint Laurent. Cela veut dire que le cauchemar de Mme Larin aurait été multiplié 20 000 fois!

1) Le titre « La peste » fait référence à une chronique de Pierre Foglia publié dans La Presse le 7 août 2010. C'est également une fable de La Fontaine. <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201008/07/01-4304636-la-prochaine-peste.php>

2) La Presse du 21/08/2010 : Les oiseaux de proie  
<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/pierre-foglia/201008/20/01-4308518-les-oiseaux-de-proie.php>

## 4. La vraie nature des compagnies gazières

Les conquistadors gaziers se sont comportés comme des citoyens corporatistes détestables, et fortement enclins à prostituer les lois et la justice en utilisant l'arme du «terrorisme judiciaire» pour mater les citoyens et les gouvernements. (On se rappellera que la 2e définition du verbe «prostituer» c'est «avilir par intérêt»). Ni les citoyens de Saint-Denis, ni ceux de La Présentation n'ont apprécié les dynamitages! Encore moins ceux de Saint-Jude! Car dans ce cas, cela rappelait douloureusement un évènement tragique!

De nombreuses municipalités se sont dotés d'un règlement, dit de Saint-Bonaventure pour protéger leurs sources d'eau potable. C'est le cas de Gaspé et de Ristigouche-Sud-Est. Ce règlement empêche Gastem de forer à Ristigouche. Le PDG de Gastem, M Raymond Savoie a été ministre délégué aux mines de 1985 à 1990; il connaît toutes les ficelles de la loi des mines. Il en a mené large avec ses puits de Saint-Louis et La Présentation. En tentant d'utiliser l'arme judiciaire comme moyen d'intimidation contre Ristigouche, veut-il revenir au bon vieux temps où il faisait la pluie et le beau temps à Saint-Louis? Ce texte a été rédigé le 3 août 2014.

### 4.1 Le « Bully » s'en prend à Ristigouche

Dans l'édition du *Devoir* du 21 juin, le maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est, M. François Boulay, se plaint que sa municipalité est poursuivie par la gazière Gastem pour la somme de 1,5 million. Cette petite municipalité de 168 habitants voulait protéger ses sources d'eau potable. Or, voilà que chaque citoyen (même un enfant) est passible d'être condamné à payer 8 928,57\$ à Gastem. Ceci n'inclut pas les frais légaux!

Avec une poursuite aussi démesurée, le PDG de Gastem, M. Raymond Savoie, veut-il écraser toute velléité de résistance à ses projets? Utilise-t-il « l'arme judiciaire » pour menacer la population de la ruine financière? En 2014, espère-t-il reprendre la même approche de seigneur médiéval que sa compagnie a eu à St-Louis de Richelieu en 2007-2008? Espère-t-il que les Québécois n'ont rien appris depuis cette époque où sa compagnie a foré en plein milieu de ce village maskoutain pendant 93 jours?

Se pourrait-il que ce soit un exemple parfait d'une « SLAPP » (strategic lawsuit against public participation), c'est-à-dire une poursuite-bâillon qui a comme objectif l'intimidation systématique de toute personne ou tout organisme qui se sent lésé? Certes, en première instance, un juge n'a pas retenu l'idée que c'est une poursuite-bâillon. Dans le cas de Ristigouche, la démesure de la poursuite de Gastem est telle qu'il faut aller en appel de cette décision.

L'eau est un bien vital et la fracturation hydraulique en menace la qualité. Le bien-être et la santé des citoyens doivent être défendus. Voilà ce que la municipalité de Ristigouche a fait. Une cour de justice doit protéger les citoyens en s'appuyant sur le Droit, la Constitution et la Charte. Le but de la loi anti-bâillon du Québec est d'empêcher le « terrorisme juridique ». Dans les cours d'école, le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires ont décrété que c'est tolérance zéro pour les intimidateurs; il faut que la même politique s'applique désormais dans les cours de justice.

Comme un *bully* de cours d'école, Gastem s'en prend à une petite municipalité qui n'a pas les moyens de se défendre!



l'ai entretenu en coupant les arbres malades et les surnuméraires. Maintenant, c'est un boisé sain qui a une valeur économique.

En gérant ma ressource ligneuse avec sagesse, je pourrais maintenant couper 3 cordes de bois par an par hectare pendant 500 ans et il y aura toujours du bois pour mes descendants !!! Le développement durable, c'est prendre un peu de ressources tout en préservant le capital pour les générations à venir. C'est le contraire des objectifs de votre « NATIONAL COALITION ON TRANSFER FAIRNESS » qui exige « une coupe à blanc » pour maximiser les profits du prochain trimestre et transforme la vallée du Saint Laurent en « Waste Land » [2]. Plus que la péréquation, c'est le développement durable qui nuit à votre modèle d'exploitation effrénée des ressources !

M. Binnion enlevez, de grâce, vos gros sabots de mes plates-bandes. Ce sont nos ressources naturelles ; pas les vôtres. C'est mon boisé ; pas le vôtre. Vous voulez m'obliger « à *exploiter mes ressources* », c'est-à-dire à couper mes arbres, sous peine de représailles ! Ne vous en déplaise, je ne ferai pas de coupe à blanc ; j'exploiterai mon boisé en toute intelligence. Comme le disait mon père, « *ce sont nos affaires* ».

Je ne vous laisserai pas vous approprier des ressources du Québec pour emplir votre compte de banque. Après tout, nous sommes « maîtres chez nous » !

Le 10 avril 2013

[1] La Presse. 5 avril 2013. Binnion. La péréquation qui nuit.

[2] T. S. Eliott. The Waste Land, poème épique publié en 1922

## 6. Terrorisme judiciaire

À défaut d'avoir gagné la bataille de l'opinion publique en faveur de la fracturation hydraulique, les gazières se sont lancées dans une orgie de poursuites judiciaires. Par exemple, « *l'entreprise Gaspé Énergies s'adresse au tribunal pour réclamer un permis de forage à Gaspé, au puits Galt 6, que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonatan Julien, lui a refusé.* »[1] Le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) dénonce cette tendance inquiétante.[2] Cette utilisation abusive des tribunaux pour promouvoir les intérêts des gazières au détriment de la santé des riverains et du bien commun des citoyens est inacceptable.

Suite au déficit d'acceptabilité sociale et de la très controversée loi 106 adoptée sous bâillon en 2016, les pétrolières tentent de jouer à la victime en ayant recours aux tribunaux. Cette parodie de justice rejoint la deuxième définition du verbe « prostituer » : « *avilir par intérêt* ». De plus, cette poursuite est un chantage implicite qui tord le bras du ministre pour l'obliger à « négocier » l'émission d'un permis qui autoriserait le forage du puits convoité.

Dans le même ordre d'idée, Pieridae poursuit le gouvernement en exigeant 32 millions pour « l'expropriation déguisée » du site Haldimand; « *...cette expropriation découle des règlements d'application de la loi sur les hydrocarbures...lesquels ont interdit les activités de mise en valeur des hydrocarbures sur le périmètre d'urbanisation...* » [3] Un gouvernement a-t-il le droit de protéger sa population, surtout dans une zone habitée?

Comme Pieridae ne manque pas de culot, elle veut « téter » une subvention d'un milliard de dollars pour mettre sur pied le projet Goldboro en Nouvelle-Écosse.[4] Tout comme le projet GNL Québec sur les rives du Saguenay, le projet Goldboro veut exporter du gaz naturel liquéfié (GNL) vers l'Europe. Pourtant, selon le rapport #358 du BAPE, la justification pour l'usine de liquéfaction de GNL Québec était très contestable; les mêmes réserves devraient s'appliquer au projet d'exportation de gaz naturel liquéfié de Goldboro.

Comme on peut le constater, les pétrolières ont fait de multiples tentatives pour réduire les opposants au silence ou obliger les gouvernements à se plier à leurs exigences. Est-ce qu'on pourrait nommer cela la politique du « **terrorisme judiciaire** »? On se souviendra que Gastem avait poursuivi la petite municipalité de Ristigouche pour 1,5 million de dollars parce que le Conseil municipal refusait de compromettre la qualité de l'eau de ses citoyens. Le juge a rejeté les prétentions indécentes de Gastem.

Dans le but de relancer les forages au Québec, Questerre Energy Corporation a intenté une poursuite en octobre 2018 pour faire invalider le règlement qui interdit la fracturation dans les basses-terres du Saint-Laurent. En mars 2019, Questerre a suspendu sa poursuite. Le PDG de Questerre, M. Michael Binnion, a été le Président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), devenue l'Association de l'Énergie du Québec. Puisque c'est Questerre qui est le fer de lance de ce mouvement, on peut se demander si cet arrêt des procédures permettrait des tractations inquiétantes derrière des portes closes ayant pour objectif de faire invalider les lois et règlements édictés contre la fracturation?

Ce n'est pas tout. L'industrie pétrochimique se prépare à poursuivre le gouvernement fédéral parce que celui-ci veut juguler la pollution du plastique. Selon les allégations de l'industrie, la politique d'Ottawa ne serait pas fondée sur la science.[5]

Les poursuites en vertu du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (en anglais *Investor-state dispute settlement, ISDS* en abrégé) de l'ALÉNA relèvent également du chantage judiciaire à grande échelle. Lone Pine Resources poursuit le Québec (par l'intermédiaire du gouvernement du Canada) pour la somme de 250 millions de dollars parce que la loi 18 du gouvernement Charest interdisait les forages dans le lit du fleuve. On attend le verdict! [6] De même, TransCanada Pipelines a poursuivi le gouvernement américain pour la somme de 15 milliards parce que le Président Obama avait refusé Keystone XL. Évidemment, l'entreprise a abandonné la poursuite lorsque le Président Trump a autorisé cet oléoduc. Reste à savoir si TC Energy tentera une autre poursuite après la ratification du décret que le Président Biden a signé le 20 janvier 2021!

À contrario, les personnes qui n'ont pas les ressources financières et les relations politiques de l'industrie pétrolière ont des difficultés. Pensons à M<sup>me</sup> Jessica Ernst, une résidente de l'Alberta. Lorsque l'eau de son puits a été contaminée, elle a intenté une poursuite contre Encana. Les enjeux étaient tels que certaines parties de la poursuite se sont même retrouvées devant la Cour suprême du Canada. Après 20 ans de combat et des frais légaux qui frisent les 400 000 \$, elle a été contrainte d'abandonner le combat.[7]

Les tribunaux ont l'obligation légale et éthique d'arbitrer les conflits d'intérêts pour rendre la **JUSTICE** en se basant sur les lois légitimes. L'allégorie de la balance de Thémis est le symbole de la justice.[8] Dans cette balance, le poids de la richesse de l'industrie pétrolière est en train de baisser. Après tout, la très puissante Agence internationale de l'énergie (AIE) demande une action immédiate en faveur du climat incluant «... *la fin de tout investissement dans les mines de charbon et des puits gaziers et pétroliers....*» [9] et [10]

Gérard Montpetit, le 27 mai 2021

Membre du CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain)

1] <https://www.lesoleil.com/actualite/exploration-petroliere-vers-un-feu-vert-a-des-forages-en-gaspesie-bb177254506c21bb0222fd18e3b04593>

2] <https://www.cqde.org/fr/nouvelles/communique-la-gaziere-pieridae-energy-inc-tente-daffaiblir-le-cadre-reglementaire-en-vigueur-le-cqde-denonce-une-tendance-inquietante/>

3] <https://drive.google.com/file/d/1k2OmMVyX78Xw-Ve-H1jPIVOhfUz5NeIR/view>  
(Demande introductive d'instance)

4] <https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/pieridae-goldboro-lng-negotiating-with-ottawa-1.5953360>

5] [https://act.environmentaldefence.ca/page/83022/action/1?ea.tracking\\_id=NewsDN&ea.url.id=5316889](https://act.environmentaldefence.ca/page/83022/action/1?ea.tracking_id=NewsDN&ea.url.id=5316889)

6] <https://www.youtube.com/watch?v=j0LOwmwgkDA>

7] [https://theyee.ca/News/2021/05/18/Brutal-Legal-Odyssey-Jessica-Ernst-Ends/?utm\\_source=national&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=200521](https://theyee.ca/News/2021/05/18/Brutal-Legal-Odyssey-Jessica-Ernst-Ends/?utm_source=national&utm_medium=email&utm_campaign=200521)

8] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice\\_\(allégorie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice_(all%C3%A9gorie))

9] <https://www.nationalobserver.com/2021/05/18/news/%20stop-coal-oil-gas-investments-international-energy-agency>

10] <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-05-19/rechauffement-climatique/une-feuille-de-route-pour-la-carboneutralite.php>

## 7. Lettre à M. Harper

Encore du chantage! Qui a la priorité? Le gouvernement élu ou une compagnie étrangère? Lone Pine Resources a fait un chantage de 250 millions lorsque le gouvernement Charest a interdit le forage dans le lit du fleuve. Lone Pine utilise le chapitre 11 de l'ALÉNA pour justifier son chantage devant le tribunal d'arbitrage des conflits commerciaux. Lone Pine avait un « claim » sous le fleuve à l'est de Trois-Rivières. La lettre demande au Premier ministre Harper de défendre la souveraineté du gouvernement « élu selon les règles de la démocratie » contre des poursuites dont l'objectif est d'empêcher le gouvernement d'agir pour protéger ses citoyens. Une poursuite frivole comme celle de Lone Pine Resources est une espèce de poursuite-bâillon contre un État. Neuf ans plus tard, on attend toujours le jugement au sujet de cette poursuite!

Cette lettre rédigée par M. Montpetit a eu des échos aux Pays-Bas. Le 4 octobre 2015, une émission d'information de 49 minutes discute des ISDS (investor state dispute settlement) comme celle de Lone Pine. Après la 4e minute, on peut y voir le puits de Saint-Denis plus une discussion dans mon parterre. Notre collègue Sylvain Archambault prend la relève. On peut visionner cette émission en Néerlandais au <http://tegenlicht.vpro.nl/aflleveringen/2015-2016/ttip.html> et en anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=j0LOwmwgkDA>

-----  
Le 10 octobre 2013

### **Objet : L'obligation du gouvernement canadien contre l'assaut de Lone Pine Resources**

Monsieur Stephen Harper  
Premier Ministre du Canada

Monsieur,

Présentement, la compagnie Lone Pine Resources poursuit le gouvernement du Canada à cause d'un moratoire québécois au sujet de forages sous les eaux du fleuve; cette poursuite pour la somme de 250 000 000,00\$ est faite en vertu du chapitre 11 de l'accord de l'Aléna.(1) Selon la poursuite de cette compagnie, ce moratoire québécois serait une «*révocation arbitraire, capricieuse et illégale*» de son droit d'exploiter le pétrole et le gaz du fleuve Saint-Laurent.(2)(3) Cependant, cette compagnie ne peut poursuivre directement le Québec, puisque c'est le Canada qui est responsable de la province de Québec en droit international. Par conséquent, Monsieur Harper, c'est votre devoir légal et moral de défendre la loi 18 que le gouvernement de M. Charest a fait sanctionner le 13 juin 2011 suite à un vote à l'Assemblée Nationale.

Monsieur Charest, un ex-ministre conservateur, dirigeait un gouvernement fédéraliste qui avait un préjugé favorable à l'industrie gazière; mais il a compris que des forages dans le lit du fleuve Saint-Laurent étaient complètement inacceptables pour les écosystèmes fluviaux. On est à des années-lumières d'une action «*arbitraire et capricieuse*»!

Au-delà de cette somme d'argent, la poursuite de la compagnie Lone Pine Resources risque de faire jurisprudence. Les clauses qui protègent les investisseurs dans l'Aléna pourraient se retrouver dans l'accord avec la Communauté Économique Européenne ainsi que dans le Partenariat Trans-Pacifique. À titre d'exemple, est-ce qu'une compagnie sous contrôle du gouvernement chinois de Pékin comme Nexen pourrait invoquer ce genre de clause qui protège ses investissements et ainsi outrepasser tous les droits des Premières Nations, des gouvernements des provinces et du gouvernement du Canada? Est-ce que ce genre de clause pourrait empêcher un gouvernement, élu et légitime, d'imposer des normes à toutes les compagnies opérant en sol canadien et de protéger les droits économiques, la volonté des citoyens ainsi que la santé et la sécurité de ses citoyens? Si nous signons ce genre d'accord avec la Chine, est-ce que Nexen pourrait opérer selon les normes chinoises en sol canadien? Je crois que vous devez défendre la souveraineté du Canada sur son territoire!

Je peux aller plus loin; si un gouvernement, élu selon les règles de la démocratie, protège ses citoyens en vertu de la Charte des droits et libertés, est-ce que ce gouvernement pourrait, malgré cette légitimité, être condamné à payer des pénalités de millions de dollars à cause de ces clauses de protection des investissements? Qui a la priorité; le bien-être des citoyens assuré par un État de Droit ou des investisseurs étrangers comme Lone Pine Resources ayant son siège social dans l'État du Delaware? Est-ce que ce genre de clause pourrait transformer ce qu'Abraham Lincoln appelait le « **gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple** » en une caricature de gouvernement, c'est-à-dire une marionnette qui est manipulé par des investisseurs étrangers?

Bien que vos adversaires politiques critiquent votre manière de gouverner à partir de la morale chrétienne, permettez-moi de vous rappeler cette parole d'Évangile : « *Aucun homme ne peut servir deux maîtres; car toujours il haïra l'un et aimera l'autre. On ne peut servir à la fois Dieu et Mammon* » (Matt.6:24) N'y aurait-il pas lieu d'appliquer concrètement cette sagesse biblique afin de comprendre le bien *commun* dans une démocratie? On peut alors se demander si des clauses pour protéger les investissements dans les accords commerciaux sont compatibles avec les principes humanistes. Au début de votre mandat, vous avez insisté pour parler des Droits de l'Homme avec les leaders chinois; Bravo! Vous refusez d'aller à la rencontre du Commonwealth au Sri Lanka pour la même raison; je suis d'accord! M. Brian Mulroney, Premier Ministre conservateur, a fait une campagne énergique pour mettre fin à l'Apartheid de l'Afrique du Sud. C'est une belle page d'histoire léguée par votre Parti et pour laquelle tous les Canadiens se doivent d'être fiers. Toutes les actions que je viens de citer sont incompatibles avec une politique d'*aplaventrisme* servile, où seul Mammon, « le dieu de l'argent », compte. L'argent doit être un outil pour le développement économique des peuples; pas un joug d'asservissement.

En tenant compte de ces enjeux fondamentaux, j'exige que vous, Monsieur Harper, notre Premier Ministre, défendiez énergiquement la position du Québec devant le tribunal d'arbitrage de l'Aléna. De plus, compte tenu de leurs conséquences éventuellement néfastes sur la souveraineté des pays, du Canada et du Québec, il faut refuser de signer ce genre de clause dans tout futur accord commercial avec l'Union Économique Européenne ou avec les pays du Partenariat Trans-Pacifique. La démocratie et le droit, fondés sur les valeurs humanistes, n'ont pas de prix : ce sont plutôt eux, la démocratie et le droit, qui confèrent une valeur à tout. La poursuite de Lone Pine Resources est incompatible avec les principes démocratiques et la posture canadienne de défense et de promotion des valeurs humanistes, avec la primauté de la Charte des Droits et Liberté.

Veillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard Montpetit  
629, Cinquième Rang,  
La Présentation (Québec) J0H 1B0  
450 796-3685

c.c. Les députés de la Chambre des Communes  
Les députés de l'Assemblée Nationale  
Les médias

(1) <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201310/03/01-4696115-moratoire-sur-le-gaz-de-schiste-une-firme-reclame-un-dedommagement-de-250m.php>

(2): <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/389103/moratoire-sur-le-gaz-de-schiste-une-compagnie-reclame-250-millions>

(3) [http://www.huffingtonpost.ca/2013/10/03/quebec-fracking-ban-lawsuit\\_n\\_4038173.html](http://www.huffingtonpost.ca/2013/10/03/quebec-fracking-ban-lawsuit_n_4038173.html)

Autres références

<http://grist.org/news/american-company-sues-canada-over-fracking-moratorium/>

<http://www.canadians.org/media/lone-pine-resources-files-outrageous-nafta-lawsuit-against-fracking-ban>

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C13F.PDF>

## 8. « Dynamitages sauvages » par les conquistadors

Résumé d'un texte rédigé le 2 juin 2014

Dans notre région, nous avons été victime de dynamitages qui ont été effectués sans avertissements par les gazières. En juillet 2010, j'ai observé un hélicoptère qui se promenait au-dessus des fermes avoisinantes avec une sorte de « sac » en dessous. Puis, à la fin de la journée des véhicules avec des plaques albertaines ont circulé dans le Cinquième Rang.

Durant la journée, j'avais entendu des bruits sourds lorsque le « sac » touchait le sol; j'ignorais alors la signification de ces bruits inhabituels. Nous avons appris par la suite que pour sonder les masses rocheuses sous nos pieds, ni les « thumper trucks » ni les hélicoptères peuvent faire un sondage sismique en milieu forestier. Les sondages sismiques doivent alors se faire avec des charges explosives enfouies sous terre. Au mois de juillet 2010, ces activités ont eu lieu le long de la route 137 à la limite entre Saint-Denis et La Présentation. Ni les voisins, ni les autorités municipales, ni la police n'ont été avertis de ces dynamitage. En novembre 2010, j'ai visité les emplacements des dynamitages lors de la présence du journaliste de la Presse. Voir son reportage [1]

Le manque de considération avait été encore plus déplorable à Saint-Jude. Suite à un glissement de terrain gigantesque où quatre personnes ont perdu la vie en mai 2010, des préposés de l'industrie se sont permis de faire sauter de la dynamite à environ un kilomètre de la catastrophe; et ce, même si la municipalité voulait prendre des précautions parce, à peine deux mois après la catastrophe, le sol argileux était encore instable. Après vérification, la municipalité savait qu'il y aurait des sondages. Mais JAMAIS, AU GRAND JAMAIS, il n'avait été question de charges explosives comme en fait foi une lettre de la compagnie Séismotion Inc. à la municipalité! [2] D'ailleurs si on examine la résolution # 2010-06-150, la municipalité autorisait Séismotion à placer des câbles en travers des rues, mais pas de faire sauter de la dynamite!

Faire sauter (sans avertissements préalables clairs) des charges explosives près du glissement de terrain pourrait-il être décrit comme un comportement qui a mis délibérément en danger la vie et la sécurité des citoyens de St-Jude? Depuis 2010, j'ai discuté et échangé avec la famille des victimes; je vous assure que ce comportement cavalier par des entrepreneurs de l'industrie a été traumatique pour eux!

Si les élus de Saint-Jude avaient compris que le mot « sondage » voulait dire « explosions », ils auraient tout fait pour empêcher ces activités hasardeuses après le traumatisme que leur communauté avait subi. D'ailleurs, M le Maire a dit que les explosions ont cessé dès qu'il a appelé les représentants de la compagnie pour exiger la fin de ces activités.

Dix ans après le glissement de terrain catastrophique de 2010, un journaliste du Courrier de Saint-Hyacinthe a demandé au maire ainsi qu'à la secrétaire trésorière de commémorer. Le maire, M de Bellefeuille a répondu « Ça brasse des souvenirs... c'est encore frais en mémoire ». [voir 3,4,5 ] Les dynamitages n'ont rien fait pour atténuer cette peur!

1] <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201011/23/01-4345715-a-lombre-de-la-foreuse.php>

2] Avec une demande d'accès à l'information à la municipalité de Saint-Jude, il est possible d'obtenir des documents relatifs à ce glissement de terrain ainsi qu'à cette demande pour faire un sondage. D'autres documents peuvent être remis à la Commission sur demande

3] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/472918/crevasse-st-jude>

4] <https://lecourrier.qc.ca/la-peur-a-quitte-saint-jude/>

5] <https://lecourrier.qc.ca/10-ans-plus-tard-saint-jude-se-souvient/>

## 8.1 Les claims détenus par les conquistadors gaziers sont-ils légitimes?

L'héritage volé

Durant la campagne électorale de 1962, le chef du parti libéral du Québec, M. Jean Lesage, a proposé une nationalisation de nos ressources produisant de l'énergie électrique; c'était une élection référendaire sur le thème « Maîtres chez nous ». Les résultats électoraux ont donné un mandat clair au gouvernement pour nationaliser nos ressources. Quarante ans plus tard, un autre gouvernement libéral, sous la gouverne de M. Charest, a décidé de vendre notre sous-sol à des compagnies pour une bouchée de pain; c'était une privatisation de tout notre territoire souterrain sans débat public.

Nous ignorions tout de ces cachotteries faites derrière des portes closes. Dans un texte publié le 4 septembre 2010, le journaliste Charles Côté de *La Presse* nous apprenait que les « claims » du sous-sol des basses-terres du Saint-Laurent avaient été cédés à des gazières pour la ridicule somme de 0,10\$/ha. par année.[1] À titre de comparaison, il nous annonçait que la Colombie-Britannique, avec son système d'enchères, avait vendu les siens à 1 000,00\$ pour chaque hectare, parfois plus.

Le MERN (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) a « vendu » tout le sous-sol de la vallée du Saint-Laurent à un dix millième (1/10 000) de la valeur marchande! Que s'est-t-il passé? Dans la vieille loi des mines promulguée vers 1880, mais remaniée en 1987 par le ministre Savoie, le prix des « claims » était fixé à 0,10\$/ha par année. Ayant lui-même apporté des modifications à cette loi, l'ex-ministre délégué aux mines, M. Raymond Savoie, connaissait cette information que 99 % des Québécois ignoraient. Alors, lorsque les nouvelles techniques de fracturation hydraulique ont fait leur apparition au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, les schistes contenant un peu de gaz pouvaient désormais être exploités commercialement, comme au Texas ou en Pennsylvanie. Comme des requins qui sentent le sang d'une proie facile, M. Savoie, devenu PDG de Gastem et les membres de l'APGQ (Association pétrolière et gazière du Québec) se sont rués pour acheter tout le sous-sol sous nos pieds entre 2006 et 2010, mais à un prix digne du 19<sup>e</sup> siècle.

En coupant la poire en deux, soit en utilisant le prix de 500,00\$/ha, le rapport officiel du BAPE # 273 nous dit que le manque à gagner est de 5 milliards de dollars.[2] Avec ces 5 milliards dans nos coffres, est-ce qu'on aurait pu éviter la politique d'austérité qui a amené toutes les coupures désastreuses des années 2014-2016?

Alors la question se pose : pourrait-on reprendre les « claims »? Pourrait-on redevenir propriétaire du sous-sol de notre territoire? Après tout, la dénationalisation de ces ressources énergétiques s'est faite en catimini, sans débats publics dans la première décennie du 21<sup>e</sup> siècle. Remarquez que les gazières, membres de l'APGQ, pourraient peut-être se laisser tordre le bras et nous les revendre au prix du marché. QUOI! En utilisant des informations inaccessibles à 99 % des québécois, vous avez acheté les permis d'exploration à un prix digne du 19<sup>e</sup> siècle et, dix ans plus tard, vous voulez nous les revendre au prix de 2018!!! Et pour démontrer leur statut de maîtres de notre territoire, ces compagnies nous menacent de poursuites judiciaires.[3] Qui sont les véritables propriétaires de la vallée du Saint-Laurent? Huit millions de Québécois ou quelques compagnies majoritairement de l'Alberta?

Imaginons une situation comparable. En utilisant des informations contenues dans des clauses d'une vieille loi aussi obscure que désuète, un spéculateur exproprie une ferme dans la région de Saint-Hyacinthe au prix de l'époque de Séraphin Poudrier. À l'époque, cette ferme de 100 arpents valait peut-



## 9. Justice pour les bandits à cravate

Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre Legault, M. Mario Lévesque a réclamé justice pour sa compagnie, Ressources Utica, ainsi que pour les autres membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ, qui s'est rebaptisée L'Association de l'Énergie du Québec pour tenter de donner l'impression d'être pro-climat!).[1] Après avoir joué du violon sur le thème de l'importance de développer nos hydrocarbures, il s'est dit perplexe devant la possibilité que le gouvernement du Québec envisage d'annuler les permis d'exploitation gazière.[2] À tout le moins selon lui, pour « se sentir traité équitablement », il faudrait « une compensation à la valeur du marché »! QUOI? Après avoir floué les Québécois pendant une quinzaine d'années, essayé de fracturer 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent, ce qui aurait mis notre santé et notre sécurité en péril, avec tous ces puits qui laissent du méthane s'échapper dans l'atmosphère, les coquins de l'APGQ, assoiffés de fonds publics, ont le culot d'exiger de se faire payer au nom de la JUSTICE!

Revenons en arrière. Entre 2006 et 2010, le MERN (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) a « vendu » tout le sous-sol de la vallée du Saint-Laurent à un dix millième (1/10 000) de sa valeur marchande! Que s'est-t-il passé? Dans la vieille loi sur les mines promulguée vers 1880, le prix des « claims » était de 0,10\$/ha par année, ce qu'ignoraient 99 % des Québécois. Alors, lorsque les nouvelles techniques de fracturation hydraulique ont fait leur apparition au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, les schistes contenant un peu de gaz pouvaient désormais être exploités commercialement, comme au Texas ou en Pennsylvanie.

Dans La Presse du 4 septembre 2010, le chroniqueur Charles Côté nous apprend que la Colombie-Britannique, avec son système d'enchères, a vendu ses « claims » à 1 000,00\$ le ha, parfois plus.[3] En coupant la poire en deux, soit en utilisant le prix de 500,00\$/ha, le rapport officiel du BAPE # 273 nous dit que le manque à gagner est de 5 milliards de dollars.[4] Une arnaque légale de 5 milliards! Et si les commissaires du BAPE avaient choisi de calculer le manque à gagner à mille dollars/ha comme en Colombie-Britannique...

Les conquistadors de l'APGQ s'étaient approprié notre sous-sol en catimini à vil prix. Il faudrait une enquête publique pour faire la lumière sur cet épisode trouble de notre histoire.[5] Ces acquisitions se passaient en même temps que les opérations douteuses mises à jour par la commission Charbonneau. Est-ce qu'il serait possible de remettre en question la légalité de ces permis d'exploration?

Même sur le plan strictement économique, la fracturation hydraulique que l'APGQ nous proposait serait une arnaque pour les investisseurs. De nombreux articles affirment que la fracturation serait une bulle spéculative qui n'a jamais réussi à créer de la richesse.[6] N'en déplaise à l'APGQ, la déconfiture de Chesapeake Energy et de son PDG Aubrey McClendon serait le symbole du mirage économique qu'est cette technique controversée.[7]

Dans quelques semaines, la COP 26 de Glasgow fera le point au sujet de la situation climatique. Le GIEC affirme que l'exploitation des énergies fossiles place l'humanité au bord du précipice; pour sauver les fesses de l'humanité, il faut laisser plus de 80 % des énergies fossiles dans le sous-sol à titre d'actifs périmés (en anglais stranded assets). L'AIE nous dit qu'il ne faut plus investir dans les énergies fossiles.[8] Enfin, dans sa conclusion, le BAPE #307 affirme qu'il « *n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste ... serait avantageuse pour le Québec.* » [9].

Malgré tout ce réquisitoire, M. Lévesque voudrait que les droits de forage soient compensés à la juste valeur du marché! Exige-t-il également une compensation pour d'éventuels profits? Faut-il lui rappeler qu'en période de crise climatique, ces permis sont des actifs sans valeur! (« stranded assets »). Au début du 21e siècle, l'affaire Norbourg avait fait les manchettes. M. Vincent Lacroix a été accusé d'avoir fraudé quelque 9 200 citoyens pour la somme d'environ 130 millions.[10] Les tribunaux ont condamné M. Lacroix à 12 ans (moins un jour) de prison et à une amende de 250 000 \$.[11] L'APGQ fait les choses de manière plus grandiose que M. Lacroix. Celle-ci a extorqué minimalement 5 milliards de dollars aux 8 millions de Québécois. L'action de l'APGQ était illégitime et immorale. Mais contrairement à M. Lacroix, ses dirigeants ne feront jamais de prison car c'était légal selon la vieille loi sur les mines. S'il y a une véritable justice, les bandits à cravate de l'APGQ (alias l'Association de l'Énergie du Québec) ne devraient pas recevoir un sou pour leurs actifs périmés (stranded assets)! [12]

Gérard Montpetit  
Membre du CCCPEM  
le 21 octobre 2021

1] <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/expropriation-des-compagnies-petrolieres-et-gazieres-lettre-ouverte-au-premier-ministre-legault-879811287.html>

2] <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/639933/exploitation-petroliere-et-gaziere-annuler-les-permis-risque-de-couter-cher>

Le gouvernement de M Legault vient d'annoncer que le Québec renonce à l'exploitation des hydrocarbures.

3] <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-federales/enjeux/environnement/201009/03/01-4312621-gaz-de-schiste-a-t-on-manque-le-bateau.php>

4 ] Rapport du BAPE # 273, page 201

5] <https://www.rvhq.ca/lheritage-spolie/>

6] <https://www.desmog.com/2020/07/17/fracking-models-reserve-based-lending-overly-optimistic/>

7] <https://www.theguardian.com/news/2018/aug/30/how-the-us-fracking-boom-almost-fell-apart>

8] <https://www.nationalobserver.com/2021/05/26/analysis/international-energy-agency-stand-fossil-fuels-game-changer>

9] Rapport du BAPE # 307, page 397

10] [https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_Norbourg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Norbourg)

11] <https://www.ledevoir.com/economie/168163/l-affaire-norbourg-en-onze-questions>

12] <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/641322/quebec-renonce-definitivement-a-extraire-des-hydrocarbures>

## 10. La suite des choses

Cette section présente deux textes qui se penchent sur l'héritage toxique des gazières; des puits perdus ou qui fuient sont une hypothèque sur notre avenir. Qui paiera la note? Et quels seront les effets sur la santé des personnes qui ont le malheur de vivre à proximité d'un vieux puits?

### 10.1 À la recherche des puits perdus

Tout au long de notre enfance, les récits de recherche de trésors perdus ont alimenté notre imaginaire. Et ma fibre d'éternel adolescent vibre lorsque je vois Indiana Jones qui se lance dans des aventures rocambolesques dans *Les aventuriers de l'arche perdue*. [1] C'est cet enthousiasme d'Indiana Jones que l'on souhaiterait aux inspecteurs du MERN (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) ainsi qu'à ceux du ministère de l'Environnement (MDDELCC) lorsque ceux-ci tentent de trouver les puits de gaz.

Les inspecteurs de ces deux ministères semblent aussi efficaces que les détectives Dupond et Dupont dans les *Aventures de Tintin*, ces deux comparses qui se gargarisent de platitudes, mais dont la capacité de recherche est une caricature grotesque d'un travail de détection. En effet, selon les rapports produits par les inspecteurs du MERN, 191 puits gaziers inactifs sont considérés « conformes » [2] même si ces inspecteurs ont été capables d'en localiser que 32. Si un inspecteur est incapable de localiser un puits gazier, comment peut-il le déclarer conforme? Il ne l'a même pas vu! Et s'il ne l'a pas localisé, il ne peut pas prendre des mesures avec des instruments pour en détecter des fuites d'hydrocarbures! Même des caricatures de détectives comme les Dupond et Dupont n'oseraient pas produire ce genre de document! Ces rapports burlesques correspondent-ils à la définition légale de « fabrication de faux »?

Cette ineptie bureaucratique est dénoncée par le RVHQ. [3] Depuis quelques années, de vaillants chasseurs de puits en ont découvert des centaines avec des moyens autrement plus limités que ceux du ministère. Au début, ces valeureux Indiana Jones avaient une entente avec le MERN. Est-ce que les résultats de ces chasseurs de puits ont dérangé les intérêts du lobby pétrolier? Force est de constater que le ministère y a mis brusquement fin en janvier 2016. [4] Pire encore, c'est un silence forcé : « *Nous ne pouvons pas divulguer les résultats du rapport que nous avons présenté au MERN car nous sommes liés par une entente de confidentialité* », a expliqué André Bélisle, président de l'AQLPA. » [5] Pourquoi cet omertà alors que le MERN publie des rapports « rose bonbon » à la place?

En terre maskoutaine, nous avons des puits gaziers depuis belle lurette. Le journal *L'Union* du 6 août 1890 faisait état de la « *découverte fortuite de gaz naturel à Saint-Barnabé* ». [6] Et il y a bien d'autres puits. [7] Le 23 novembre 2017, un inspecteur a « retrouvé » un puits à l'intersection du chemin de la grande ligne et du Rang de la Pointe-du-Jour, situé dans l'arrondissement Saint-Thomas-d'Aquin de la ville de Saint-Hyacinthe. Ce puits, catalogué A082, foré en 1916, est « *considéré localisé et sans problématique* ». Mais, est-ce que c'est vraiment LE vieux puits? À défaut d'inspection visuelle (ce qui implique se salir les mains en utilisant une pelle!), un détecteur de métal va indiquer n'importe quelle pièce de métal enfouie, même une jante !!!

Ce qui est plus problématique, c'est, qu'à Farnham, le puits #A271 foré par Canbriam en 2009 est « considéré introuvable » par l'inspecteur [8]. Mais où est passé ce puits perdu de Farnham? Vite, faites retentir le thème musical d'Indiana Jones pour aider ces Dupond et Dupont à retrouver ce puits perdu dans les dédales du MERN !!!

Dans la province, il y a quelques 950 puits qui ont été forés depuis 1860. La nécessité de les localiser de façon compétente et d'analyser les puits problématiques qui laissent s'échapper des hydrocarbures est une question de santé et de sécurité publique. Au niveau des fuites, le pire résultat observé par les chasseurs de puits est celui du puits #A216 dans la région de Leclercville. On estime qu'il laisserait fuir environ 40 m<sup>3</sup> de gaz naturel par jour; on peut même y allumer une petite torchère.[9] Et ces « émissions fugaces » ne sont pas comptabilisées dans le bilan des gaz à effets de serre produits au Québec!

Le 2 mai, le ministre Moreau a lancé une ième «tentative» pour retrouver les puits abandonnés. Est-ce encore une initiative burlesque des « Dupond et Dupont »?[10] Comme se sont ces bureaucrates du MERN (ou leurs patrons?) qui ont fait perdre 5 milliards de dollars au trésor québécois en bradant les « claims » à 0,10 \$ l'hectare [11] et qui produisent ces rapports d'inspection plus que fantaisistes, on peut se demander si Indiana Jones pourrait trouver des réponses intelligentes à toutes les questions que des citoyens sont en droit de poser à leurs gouvernants en période pré-électorale.

Gérard Montpetit

Membre du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain.

Le 7 mai 2018

1] <https://www.youtube.com/watch?v=KkmabqdaqAZM>

2] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1083653/puits-petrole-hydrocarbures-non-conformes-inspection-haldimand>

3] <https://www.rvhq.ca/communique-inspection-des-puits-inactifs-par-le-mern-seulement-32-des-191-puits-de-forage-consideres-conformes-ont-en-fait-ete-localises-par-les-inspecteurs/>

4] <http://www.greenpeace.org/canada/fr/Salle-des-medias/2018/COMMUNIQUE-Puits-abandonnes--Greenpeace-revele-un-rapport-preoccupant-que-le-gouvernement-refuse-de-rendre-public/>

5] <https://mailchi.mp/rvhq/puits-dhydrocarbures-abandonns-des-groupes-present-le-gouvernement-de-publier-les-rapports-dinspection-raliss-en-2015-par-laqlpa-1846059?e=8cf0c3765a>

6] Le Courrier de Saint-Hyacinthe, édition-papier du 3 novembre 2011 «Histoire d'ici».

7] En pièce jointe, liste des puits de la MRC des Maskoutains, de Marc Bruellemans

8] Document de Marc en pièce jointe.

9] <https://rochemere.blogspot.ca/2014/09/fuites-des-puits-dhydrocarbures-apres.html>

10] <http://www.lapresse.ca/environnement/201805/02/01-5169265-618-puits-de-petrole-et-de-gaz-laises-a-labandon-au-quebec.php>

11] Rapport du BAPE # 173, page 201.

## 10.2 Du gaz de schiste dans votre sirop d'érable?

Le Québec produit environ 75% de la production mondiale de sirop d'érable. Ce symbole de notre identité pourrait-il être contaminé par ces puits qui fuient dont celui de La Présentation?

Le mois de mars est arrivé. Les journées allongent et la neige fond au soleil. Au Québec, depuis 400 ans, c'est à ce moment de l'année que de gais lurons se dirigent vers la forêt pour entailler les érables. Ce geste séculaire, qui est devenu une véritable fête, la fête des sucres, est au cœur de notre identité québécoise. Les produits de l'érable font partie intégrale de notre culture et aussi de notre renommée. Or, une menace plane sous les racines de nos érables à La Présentation, comme en bien d'autres endroits au Québec. Le puits de gaz de schiste du rang Salvail, qui n'est pourtant pas en production, laisse toujours s'échapper du méthane des profondeurs de la terre. Bien sûr, Gastem et sa partenaire, la compagnie albertaine Canbriam Energy, ont tenté de colmater les fuites au cours de l'été 2011, mais sans succès, car si Gastem avait réussi, sans doute l'aurait-elle crié sur tous les toits et elle n'aurait pas hésité à brandir en conférence de presse un document émis par le ministère de l'Environnement pour démontrer leur réussite. Or il n'en est rien, et l'absence d'information depuis ce temps est fort inquiétante.

Dans un récent article de La Presse [1], Marie-Michèle Sioui nous dit qu'après plus de deux ans et demi de tergiversations pour empêcher les citoyens de savoir ce qui a été injecté sous nos pieds, les gazières ont finalement remis divers documents dans lesquels on retrouve cités un grand nombre de produits et substances. « Arsenic, mercure, plomb, uranium et nitrites font partie de ces produits, à l'instar des 64 000 litres d'acide chlorhydrique... » est-il indiqué dans l'article. La journaliste ne relève pas l'ensemble des substances, mais si l'on ne considère que ceux mentionnés, qui peut prédire les réactions chimiques qui peuvent avoir lieu au fond du puits, là où règnent une température et une pression élevées? Tout étudiant en chimie vous dira que des produits chimiques peuvent réagir pour en produire de nouveau et que ceux-ci ont en général des propriétés souvent très différentes des produits originaux. Qui pourrait donc connaître la toxicité de ce que l'on retrouve dans les puits des gazières?... À La Présentation, pour autant que l'on puisse en savoir quelque chose, le méthane et tous les autres produits chimiques qui furent employés lors du forage fuient du sol dans un rayon de plus de 20 mètres (donc 125 pieds de diamètre) autour de la tête de puits. Ça fait beaucoup de « cochonneries » qui se promènent dans le sol et qui menacent la nappe phréatique. Quelles en sont les conséquences pour la santé publique et, plus particulièrement en cette saison, pour la qualité du sirop d'érable qui sera produit? De fait, si l'eau d'érable coule généreusement dans les seaux ou les tubulures, c'est parce que les racines de nos érables s'abreuvent dans l'eau du sol et du sous-sol... On serait donc en droit de demander à Canbriam Energy, et à toutes les autres compagnies gazières, si les racines des érables peuvent absorber ces nouveaux contaminants chimiques. On a ici un premier indice... Michel Labrecque, de l'Institut de recherche en biologie végétale au Jardin Botanique, utilise des saules pour décontaminer les sols des usines désaffectées de leurs métaux lourds et autres produits chimiques. On pourrait sans doute conclure qu'il est possible que certaines substances chimiques pénètrent dans les racines et montent dans la sève des érables. Heureusement, on ne fait pas de sirop de saule!

On pourrait aussi demander à ces compagnies et à leurs sous-traitants si la sève contaminée peut agir sur le métabolisme des érables. Est-ce que la sève contaminée peut, à terme, modifier la photosynthèse des feuilles? Ou encore hypothéquer les mécanismes de défense de l'arbre?

C'est inquiétant aussi d'imaginer que ces produits chimiques peuvent se retrouver dans la « panne à bouillir » avec l'eau d'érable. Et là, ça se complique. Le processus d'ébullition concentre les sucres présents dans la sève, car il faut entre 35 et 40 litres d'eau d'érable pour faire un litre de sirop. De plus, la chaleur accélère la plupart des réactions chimiques. Or, on retire le sirop du feu à environ 104°C, la tire d'érable à 114°C et le sucre dur à 118°C. Est-ce que les produits chimiques présents dans la sève pourraient être 35 fois plus concentrés dans le sirop, comme cela est le cas pour les sucres? Pourraient-ils être dégradés? Une question se pose: quelle est la composition finale du sirop d'érable? Du sucre d'érable? En absence de réponse, il existe un sage principe: le principe de précaution...

On mentionne dans la brochure « *De la palette à la fourchette* » de l'an dernier que 17 % de la production mondiale des produits de l'érable provient du Vermont et des États américains limitrophes; environ 7% de la production mondiale des produits de l'érable provient de l'Ontario et des provinces maritimes; et 76% provient du Québec. Il y a là une industrie et un patrimoine unique à protéger. Fait étonnant: la majorité des régions productrices de sirop au Québec sont assujetties à des permis et à des travaux d'exploration des gazières et il suffit de consulter la carte des permis du ministère des Ressources naturelles du Québec pour s'en convaincre. Est-ce que l'ensemble de l'industrie acéricole québécoise et des petits producteurs sont conscients des dangers que représente l'exploration gazière pour leurs produits? Cela me semble très important et mériterait une grande attention.

Pour le moment, il n'y a qu'un puits à La Présentation et il fuit. L'industrie du gaz projette quant à elle de forer 20 000 puits dans la vallée du Saint-Laurent. Combien laisseront échapper des produits toxiques dans 20 ans? Dans un siècle?

5 mars 2014

[1] La Presse, 9 mars 2013. *Un cocktail chimique est utilisé pour les forages*. Marie-Michèle Sioui.

## 11. Résumé de la situation politique

En ce début de l'année 2022, l'exploitation des énergies fossiles via la fracturation hydraulique n'a plus aucune acceptabilité sociale au Québec. Mais du point de vue des gazières, il y a pire! Le Giec et la presque totalité des scientifiques affirment que pour minimiser les effets dévastateurs des changements climatiques, il faut réduire (et non augmenter) l'utilisation des énergies fossiles. Enfin, le 18 mai dernier, l'Agence Internationale de l'énergie a affirmé qu'il ne fallait plus mettre en œuvre de nouvelles infrastructures pour augmenter l'offre des énergies fossiles sur les marchés. [1] Voilà trois raisons convaincantes pour mettre fin à l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles et appuyer les principes exprimés dans PL 21.

Les membres de l'Association Pétrolière et Gazière du Québec (APGQ) (alias L'Association de l'Énergie du Québec) poussent de hauts cris; ils réclament une compensation à la « juste valeur » du marché. M Mario Levesque président de Ressources Utica affirme. « ... *Il faut rappeler que, légalement, nos droits de propriété sont les mêmes que ceux de n'importe quel propriétaire terrien... Le Québec est officiellement devenu une république de bananes avec cette déclaration de guerre contre les propriétaires privés...* » [2]

Mais est-ce que les « claims » sont une propriété privée comme les autres? Est-ce de la « mauvaise foi » de la part du gouvernement? Est-ce que le PL 21 est « ... *est injuste et inéquitable pour les compagnies qui ont investi de bonne foi et en respectant toutes les lois du Québec...* »? Pour comprendre la « game politique », il faut faire un bref rappel historique au sujet de la situation énergétique au Québec depuis 90 ans.

Vers 1930, des compagnies privées avaient acquis un monopole sur la production et la distribution de l'électricité; les prix étaient très élevés. Les critiques appelaient cela le « trust de l'électricité ». Pour contrer ce monopole, ils affirmaient qu'il faudrait une société d'État comme en Ontario. Le plus éloquent des promoteurs de l'étatisation de l'électricité était un fier maskoutain, et député de Saint-Hyacinthe, Téléphore-Damien Bouchard. En tant que ministre du gouvernement d'Adélard Godbout, il a fait la promotion de la « ... *Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec. Cette loi exproprie « tous les biens meubles et immeubles servant à la production, à la transmission (sic) et à la distribution du gaz et de l'électricité. » de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et de ses filiales...* » [3] La loi, créant Hydro-Québec, est adoptée le 14 avril 1944. Dix jours plus tard, M T.D. Bouchard en devient le premier président [4]

La naissance d'Hydro-Québec était un premier pas important. Cette compagnie atteindra la maturité lors de l'élection référendaire de 1962 sur le thème de la nationalisation de **toutes** les compagnies d'électricité. Pour maîtriser les sources d'énergies, les libéraux du Premier ministre Lesage proclament qu'il faut être « **Maître chez nous** ». Malgré les protestations des compagnies expropriées, le résultat de cette élection donne au ministre René Levesque la légitimité politique pour en faire le fleuron de l'économie québécoise. Comme il l'a souvent été répété, Hydro-Québec devient la locomotive de notre économie.

Au fil des ans, les experts d'Hydro-Québec deviennent conscients qu'il y a du gaz naturel dans les schistes de notre sous-sol. Peut-on exploiter ce gaz commercialement à une époque où la technique de la fracturation hydraulique n'existait pas encore?

On crée des filiales tel que HQ, gaz et pétrole ainsi que la Soquip qui ont comme mandat d'explorer et d'analyser la situation.

Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle la technique de la fracturation hydraulique et des forages à l'horizontale font leur apparition aux États-Unis. Puis après l'élection de 2003 qui a vu l'élection de Jean Charest, il y a une véritable DÉNATIONALISATION de nos ressources énergétiques. Contrairement à 1962, cette dénationalisation se fait derrière des portes closes.

On propose le projet du Suroit; la construction d'une douzaine de centrales électriques alimentées au gaz naturel et fonctionnant sont proposées selon la formule du PPP (partenariat public privé). Une seule est construite à Bécancour; elle est tellement inutile que HQ doit payer 140 millions par année pour quelle ne fonctionne pas!

On parle aussi de minicentrales. En théorie, c'est une bonne idée de laisser des groupes locaux bâtir une petite centrale sur des cours d'eau; l'électricité ainsi produite est revendu à HQ, mais souvent à prix fort! Ici à Saint-Hyacinthe, nous avons une de ces minicentrales. Le groupe local Boralex l'a revendue à Algonquin Power, une cie ontarienne qui semble plus intéressé à augmenter ses revenus qu'à gérer les eaux de la Yamaska. Par exemple, en juillet 2016, le débit de notre rivière était de seulement 3 m cube/sec. Ce débit minimaliste était nécessaire pour qu'Algonquin Power puisse engranger des profits, mais cela est un des facteurs qui a contribué à un épisode de mortalité massive de poissons sur la Yamaska [5]

Toujours dans le thème de la dénationalisation de nos énergies, certains champs éoliens sont donnés par appel d'offre. « *...L'État paie en moyenne de 8 à 10 cents le kilowattheure pour l'ensemble de ces parcs éoliens. ...* ». [6] Pourtant sur ma facture, les premiers 40 kW par jour me coûte 0,06159 \$. Certes, une nouvelle technologie peut être plus dispendieuse. Mais pourquoi l'industrie privée? Si HQ est capable de gérer de gigantesques barrages, est-ce qu'elle n'aurait pas l'expertise pour construire des éoliennes?

Le cœur de la politique de dénationalisation en douce a eu lieu durant les mandats du Premier ministre Charest. Entre 2004 et 2010, le MERN (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) a « vendu » tout le sous-sol de la vallée du Saint-Laurent à un dix millièème (1/10 000) de sa valeur marchande! Dans la vieille loi sur les mines promulguée vers 1880, le prix des « claims » était de 0,10\$/ha par année, ce qu'ignoraient 99 % des Québécois. Alors, lorsque les nouvelles techniques de fracturation hydraulique ont fait leur apparition au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, les schistes contenant un peu de gaz pouvaient désormais être exploités commercialement.

Dans La Presse du 4 septembre 2010, le chroniqueur Charles Côté nous apprend que la Colombie-Britannique, avec son système d'enchères, a vendu ses « claims » à 1 000,00\$ l'ha, parfois plus.[7] En coupant la poire en deux, soit en utilisant le prix de 500,00\$/ha, le rapport officiel du BAPE # 273 nous dit que le manque à gagner est de 5 milliards de dollars.[8] Une arnaque légale de 5 milliards! Quelle honte! Cette dénationalisation est une gifle à la révolution tranquille initié par Jean Lesage. C'est une dépossession de notre territoire en utilisant des manœuvres discutables. La question doit être posé devant les tribunaux; Est-ce que les « claims » des gazières sont légitimes?

Malgré que cette dénationalisation de notre sous-sol s'est faite au prix de 1880 et sans débat publique, M Mario Levesque prétend que « *...légalement, nos droits de propriété sont les mêmes que ceux de n'importe quel propriétaire terrien...* » [9] Nous ferons remarquer à M Levesque qu'en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, peu de propriétaire terrien ont payé leur propriété au prix de 1880!

Il faut redonner au Québec ce qui a été donné aux gazières

Quant au Centre Québécois du Droit en Environnement (CQDE), il « ... s'intéressera particulièrement aux mécanismes et conditions de l'indemnisation. La réhabilitation des puits et la remise en état des sites doit demeurer une condition préalable nécessaire... Enfin, rappelons que la question de l'expropriation, telle qu'avancée par l'industrie, doit être recadrée... La possibilité de limiter le droit de propriété a été reconnue à maintes reprises par les tribunaux, notamment pour des objectifs de protection de l'environnement. [10]

1] <https://www.nationalobserver.com/2021/05/26/analysis/international-energy-agency-stand-fossil-fuels-game-changer>

2] <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/m-legault-declare-la-guerre-aux-proprietaires-privés-855946707.html>

3] <http://www.hydroquebec.com/histoire-electricite-au-quebec/chronologie/marche-vers-etatisation.html>

4] <https://jemesouviens.biz/21-avril-1944-t-d-bouchard-devient-le-premier-president-dhydro-quebec/>

5] <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/474654/mortalite-massive-de-poissons-dans-la-riviere-yamaska>

6] <https://www.lapresse.ca/affaires/2021-02-24/parcs-eoliens/quebec-veut-renouveler-les-contrats-a-meilleur-cout.php>

7] <http://www.lapresse.ca/actualites/elections-federales/enjeux/environnement/201009/03/01-4312621-gaz-de-schiste-a-t-on-manque-le-bateau.php>

8] Rapport du BAPE # 273, page 201

9] <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/expropriation-des-compagnies-petrolieres-et-gazieres-lettre-ouverte-au-premier-ministre-legault-879811287.html>

10] <https://www.cqde.org/fr/nouvelles/fin-hydrocarbures-quebec-cqde>

## 12. Pourquoi nous ne devons rien aux gazières

Même en faisant abstraction des coûts engendrés par les changements climatiques [1], même en oubliant les avertissements du sixième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) [2], la fracturation hydraulique est-elle une BONNE AFFAIRE SUR LE PLAN STRICTEMENT FINANCIER? Même si l'APGQ n'a pas la même notion que nous de l'environnement, ses membres pensent sûrement au signe de piastre. Dans cette partie, nous oublierons temporairement nos soucis écologiques pour parler unique de « dollars » dans le débat autour des compensations financières pour « la juste valeur » des « claims »( ou droits d'exploration).

Primo. Les gazières ont obtenu les « claims » selon la vieille loi des mines de 1880. Contrairement au débat sur la nationalisation de nos ressources hydro-électriques en 1962, la « dénationalisation » en faveur des membres de l'APGQ au cours des années 2004-2010 de nos ressources gazières a été faite derrière des portes closes et sans débat public. Il y a là un sérieux déficit démocratique. Est-ce qu'une commission d'enquête du genre « Commission Charbonneau » pourrait faire la lumière sur cet enjeu?

Comme nous l'avons démontré précédemment, les gazières ont payé 0,10\$ / ha; c'était un « juste prix du marché » pour les « claims » au 19e siècle. Mais ce n'était plus un « juste prix du marché » au début du 21e siècle. À la page 200, le rapport du BAPE mentionne; « ...*La rente annuelle pour les droits d'exploration s'élève à 10 sous //ha/an en milieu terrestre...à la sixième année, la rente est fixée à 50 sous/ha/an...*»

À titre comparatif, la Colombie Britannique sur l'ensemble de son territoire en 2008 a un bilan financier beaucoup plus brillant, grâce à son système d'enchères (appel d'offres); « ... *les droits sur près de 900 000 ha. ont été attribués... pour un revenu moyen de 3 000\$ /ha. Certains secteurs plus prometteurs ont vu les droits adjugés à un prix moyen de près de 13 000\$ /ha. ...*». [3] Le rapport officiel du BAPE continue sur sa lancée; « ...*En se référant au prix moyen de 500 \$ / ha de l'Alberta, le Québec aurait pu percevoir environ 5 milliards de dollars pour les dix millions d'hectares sous permis. Ces revenus auraient été conservés par l'État qu'il y ait eu ou non développement de gisements gaziers...* » (page 201)

Tout débat sur les compensations financières sur «la juste valeur du marché » doit obligatoirement tenir compte de ce RABAIS de 5 milliards de dollars; dans les faits, et en regardant le rapport du BAPE, ce rabais dépasse probablement le 5 milliards. Si les gazières sont trop gourmandes au sujet des compensations, nous suggérons fortement d'enquêter sur la façon peu orthodoxe de cette « dénationalisation » de notre sous-sol. Est-ce qu'une commission d'enquête du genre « Commission Charbonneau » pourrait faire la lumière sur cet enjeu? Le temps joue comme l'appétit féroce de l'APGQ.

En effet, c'est la légitimité des « claims » détenus par les gazières qui peut être remis en question. Imaginons une situation comparable. En utilisant des informations contenues dans des clauses d'une vieille loi aussi obscure que désuète, un spéculateur exproprie une ferme dans la région de Saint-Hyacinthe au prix de l'époque de Séraphin Poudrier. À l'époque, cette ferme de 100 arpents valait peut-être mille dollars. Aujourd'hui, une ferme dans les argiles de Sainte-Rosalie vaut entre 8 000,00\$ et 15 000,00\$ par arpent. Achetée pour 1000\$, sa valeur marchande actuelle dépasse le million. Pire, en achetant cette ferme au prix du 19e siècle, le spéculateur dépossède les propriétaires actuels. Et ceux-ci devraient verser aux « arnaqueurs » la somme d'un million pour reprendre possession de leur

patrimoine familial « à sa juste valeur marchande ».? Les héritiers dépossédés de cette ferme familiale, seraient justifiés d'aller devant les tribunaux pour exiger que le contrat de « l'arnaqueur » soit déclaré nul et sans effet!

Secundo. L'article 32 du PL 21 se penche sur la question des compensations financières aux gazières. L'APGQ (alias l'AEQ) exigent « *la juste valeur du marché* » dans un marché financier sain. Alors, l'exploitation des gaz de schiste par fracturation est-il un « Klondike »? Ou un attrape-nigaud? Dans toute l'Amérique du Nord, pas seulement au Québec!

Au début du 21e siècle la fracturation a été présentée aux marchés financiers comme une révolution technologique. En effet, cela a permis d'accroître la production de gaz jusqu'à faire chuter les prix à cause d'une offre trop généreuse. Ce qui n'a pas été publié sur les toits, c'est que les puits s'épuisaient rapidement, beaucoup plus rapidement que pour du gaz conventionnel. La fracturation hydraulique peut libérer environ 20% du gaz présent dans la roche-mère; le 80% restant ne peut être exploité sur une base commerciale. Ce manque d'efficacité de la fracturation oblige les industriels à se lancer dans une frénésie de forages!

Forage; épuisement des puits; emprunts pour faire de nouveaux forages. Ce cycle infernal pour les gazières ressemble presque à une arnaque à la ponzi (ponzi scheme) Mais les marchés financiers commencent à réaliser qu'après vingt ans, une gestion financière exige de sortir de ce marché qui n'a jamais réussi à créer de la richesse. Près de 200 compagnies ont fait faillite. Même le géant de la fracturation, Chesapeake Energy, a dû lancer la serviette avec une dette de 9 milliards. (4) Le Financial Times faisait remarquer qu'en 2021, sur 500 compagnies dans le domaine de gaz et du pétrole aux USA, 400 perdaient de l'argent et avaient peu de chances d'être capable de repayer leurs dettes immenses. Les autres compagnies tentaient un dernier effort pour faire semblant d'être profitables et ainsi trouver un acheteur pour sortir du secteur.

Ces investisseurs qui cherchent une sortie de secours doivent trouver des acheteurs que l'on appelle dans le jargon « greater fool » c'est-à-dire des poissons prêts à mordre à l'hameçon. Ils vont payer un prix gonflé à l'hélium pour des actifs sans valeurs réelles. [5] En avril 2021, Bloomberg affirmait que pour les propriétaires de compagnies œuvrant dans les schistes, la stratégie d'affaire était de se sauver en courant (to escape).

Ci-dessous, nous ajoutons quelques articles au sujet de la précarité financière de l'industrie de la fracturation. Si ce n'est pas bon pour les américains et les grands de la finance, pourquoi faudrait-il payer pour une industrie qui n'a pas réussi à créer de la richesse, Si nous payons de grosses compensations tel que réclamées par les gazières, serion-nous les dindons de la farce »?[6] [7] [8] [9]

Tertio. Le sixième des rapports du GIEC est en train de sortir. Comme prédit dans ce rapport, les effets des changements climatiques nous tombent dessus; inondations, sécheresses. Ouragans, feux de forêts, fonte des glaciers et j'en passe. Il faut arrêter d'utiliser les carburants fossiles. Même l'Agence Internationale de l'énergie affirme qui ne faut plus mettre de nouvelles infrastructures [10] Même Bloomberg, pas un exemple de la gauche radicale, affirme que l'industrie est dans les câbles. [11]

Pour que l'avenir de l'humanité puisse être décent il faut cesser d'utiliser du carbone. Des milliards d'actifs pétroliers doivent demeurer dans le sol. Ceux-ci deviennent des actifs périmés. En d'autres mots, les membres de l'APGQ ont fait un pari au début du 21e siècle. Et ils ont misé sur le mauvais cheval. Les compensations exagérées sont une façon de demander aux contribuables de subventionner

une industrie qui a parié sur les énergies du 20e siècle. C'est particulièrement odieux, car ils avaient fait une entourloupette en payant les « claims » de notre sous-sol au prix du 19e siècle.

Notre réponse à leurs demandes exagérées de compensations, c'est Merci, mais non Merci!

1] [https://www.nationalobserver.com/2022/02/16/news/environment-canada-scientists-link-bc-floods-human-caused-climate-change?utm\\_source=National+Observer&utm\\_campaign=e614e35f7e-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2022\\_02\\_16\\_12\\_56&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_cacd0f141f-e614e35f7e-276800149](https://www.nationalobserver.com/2022/02/16/news/environment-canada-scientists-link-bc-floods-human-caused-climate-change?utm_source=National+Observer&utm_campaign=e614e35f7e-EMAIL_CAMPAIGN_2022_02_16_12_56&utm_medium=email&utm_term=0_cacd0f141f-e614e35f7e-276800149)

2] [https://www.goodplanet.info/vdj/climat-pas-de-surprise-dans-les-conclusions-du-prochain-rapport-du-giec/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=les-depeches-goodplanet-mag\\_5](https://www.goodplanet.info/vdj/climat-pas-de-surprise-dans-les-conclusions-du-prochain-rapport-du-giec/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=les-depeches-goodplanet-mag_5)

3] Rapport du BAPE # 273 page 200 et page 201

4] <https://www.theguardian.com/environment/2020/jun/29/chesapeake-energy-fracking-pioneer-files-for-bankruptcy-owing-9bn>

5] [https://www.desmog.com/2021/04/22/struggling-fracking-investors-are-searching-for-the-exit/?utm\\_source=DeSmog%20Weekly%20Newsletter](https://www.desmog.com/2021/04/22/struggling-fracking-investors-are-searching-for-the-exit/?utm_source=DeSmog%20Weekly%20Newsletter)

These investor plans to escape the fracking business, however, require willing buyers — or as they are known in this part of the business cycle, “greater fools.” This is the idea that you can make money from overpriced assets because there will always be someone else, the fool, willing to buy it at an even higher, inflated price. However, if there are no willing buyers, these investors will find themselves “holding the bag” — essentially stuck with a worthless investment

6] <https://www.theguardian.com/news/2018/aug/30/how-the-us-fracking-boom-almost-fell-apart>

7] <https://www.desmogblog.com/2020/07/17/fracking-models-reserve-based-lending-overly-optimistic>

Bloomberg recently reported that Mike Lister, a JP Morgan energy banker, estimated that banks wrote off approximately \$1 billion in reserve based loans for shale companies in 2019, exceeding their total losses for the past 30 years, and that trend is expected to continue.

8] <https://www.algeriepatriotique.com/2020/07/17/le-declin-du-gaz-de-schiste-aux-etats-unis-servira-t-il-de-lecon-a-lalgerie/>

9] <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/petrole-de-schiste-un-geant-aux-pieds-d-argile-860363.html?fbclid=IwAR0L0yEIFKk6fH6FMUqmnJmTUc0MWePukjYysw4F-pyOOSHBvTOGeMtf7A>

10] <https://www.nationalobserver.com/2021/05/18/news/%20stop-coal-oil-gas-investments-international-energy-agency>

11] <https://fossilfree.media/2021/05/a-landmark-day-in-the-fight-against-fossil-fuels/>

## CONCLUSION

Nous sommes d'accord avec le principe de mettre fin à l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles sur notre territoire. D'ailleurs dans sa conclusion, à la page 397, le rapport du BAPE #307 affirme qu'il « n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste ... serait avantageuse pour le Québec. ». Cela correspond également à notre conclusion après douze années de lutte contre les conquistadors gaziers. De plus pour éviter d'aggraver les changements climatiques, il faut réduire notre empreinte carbone et ainsi respecter l'Accord de Paris.

Cette DÉNATIONALISATION de nos ressources énergétiques par l'APGQ (alias l'AÉQ) a perduré pendant une quinzaine d'années. Nous devons revenir à l'idéal de Jean Lesage. Ces ressources sont les nôtres; nous sommes « maîtres chez nous ». À cause de l'Accord de Paris nous avons choisi de les laisser dans le sol tout comme nous avons accepté de cesser d'exploiter l'amiante parce que son utilisation était responsable de problème de santé. L'amiante et les énergies fossiles sont deux types d'actifs périmés c'est-à-dire des ressources qui ne peuvent et ne doivent plus être exploités.

Quant aux demandes exagérées de compensations, aucune tentative d'entourloupette ne peut y changer quelque chose. Nous croyons qu'il faudrait une enquête du type « Commission Charbonneau » pour faire la lumière sur le « pourquoi » et le « comment » de cette dénationalisation faite sans débat public.

Nous sommes conscient que les membres de l'APGQ exigeront des compensations financières outrancières pour cette renationalisation de nos ressources. Ils hurleront à l'injustice, tout comme leurs prédécesseurs en 1944 et en 1962. Mais il y a une différence fondamentale entre la première nationalisation et celle-ci. La Shawanigan Power, la Montreal light, heat and Power Consolidated et les autres compagnies avaient payé le « juste prix du marché » lorsqu'elles avaient construit leurs infrastructures. Par contre, les membres de l'APGQ (alias l'AÉQ) ont eu un escompte de plus de 5 milliards selon le rapport du BAPE cité plus haut.

Nous proposons donc de leur remettre le montant qu'elles ont payé au ministère des ressources naturelles moins les sommes requises pour sécuriser les puits qui encombrant et pollueront encore et toujours notre territoire.

[https://www.goodplanet.info/vdj/climat-pas-de-surprise-dans-les-conclusions-du-prochain-rapport-du-giec/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=les-depeches-goodplanet-mag\\_5](https://www.goodplanet.info/vdj/climat-pas-de-surprise-dans-les-conclusions-du-prochain-rapport-du-giec/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=les-depeches-goodplanet-mag_5)

[https://www.nationalobserver.com/2022/02/16/news/environment-canada-scientists-link-bc-floods-human-caused-climate-change?utm\\_source=National+Observer&utm\\_campaign=e614e35f7e-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2022\\_02\\_16\\_12\\_56&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_cacd0f141f-e614e35f7e-276800149](https://www.nationalobserver.com/2022/02/16/news/environment-canada-scientists-link-bc-floods-human-caused-climate-change?utm_source=National+Observer&utm_campaign=e614e35f7e-EMAIL_CAMPAIGN_2022_02_16_12_56&utm_medium=email&utm_term=0_cacd0f141f-e614e35f7e-276800149)